



**ANGLARDS
DE SALERS**

Directeur de publication
François DESCŒUR

Comité de rédaction
Brenda WALTER

Crédits photos :
Mairie d'Anglards-de-Salers

Conception :
Agence Qui Plus Est

Éditée à 750 exemplaires

MAIRIE - 4 Rue des Marronniers
15380 Anglards-de-Salers
04 71 40 00 02
mairie@anglards-de-salers.fr
www.anglards-de-salers.fr
(ouverture prochainement)



LETTRE D'INFORMATIONS • N°13 JUIN 2024

ÉDITO

L'année 2023 affirme une dynamique.

C'est ainsi que les chantiers de la **restauration de l'église d'Espinassolles, la fin de la restauration de la cantine et du centre aéré**, ont vus le jour.

D'autres chantiers sont au stade de l'étude avec la **restauration de l'église sainte Thyrese** (Monsieur Trubert, Architecte des monuments historiques et le CIT du Département du Cantal en tant qu'Assistant au Maître d'Ouvrage) et le **nouveau centre de secours et d'intervention** (Kolam Barthélémy Architectes et le SDIS du Cantal en tant que Maître d'Ouvrage). Ce dernier projet très structurant sur un plan territorial en est au stade de consultation des entreprises avec un Permis de Construire accepté.

Nous avons aussi la demande de Permis de Construire pour la **réalisation de logements passerelles** (Kolam Barthélémy Architectes), Projet de la communauté de Commune dans l'ancienne boulangerie « Peythieu » propriété actuelle de L'Établissement Public Foncier de la Région Auvergne. Cette opération est particulièrement novatrice et permettra à la commune une nouvelle offre de lieu de vie.

Par ailleurs **notre commune a été retenue comme « Village d'Avenir »** ce qui lui permettra d'inscrire et de développer de nombreux projets de constructions, rénovations et aménagements créant ainsi une nouvelle économie parfois Culturelle en complément de notre propre richesse patrimoniale.

Parmi plusieurs éléments, nous retiendrons **la très bonne santé de notre école** avec une soixantaine d'enfants inscrits ainsi que la **vitalité de nos très nombreuses associations** nous assurant une année bien remplie par diverses manifestations.

Au niveau national, dans le cadre de l'Association des Maires Ruraux de France, nous avons sur le plan ministériel, réaffirmé **l'échelon communal comme échelon d'action de proximité**, aidé par la nécessaire simplification du soutien aux démarches locales. **Les Maires Ruraux affirment la nécessité de faire de la jeunesse et de la force des mouvements associatifs le premier levier de l'action des Ministères notamment de la Culture.**

Le maire, François DESCŒUR



TRAVAUX COMMUNAUX

P 4-5

RETOURS SUR LES MANIFESTATIONS DE 2023

P 7-8



Retrouvez toutes les infos et toute l'actualité de la commune sur notre page Facebook. Rejoignez-nous !

www.facebook.com
> MairieAnglardsDeSalers



FÊTE DES MÈRES

Le dimanche 4 juin, le Maire et le Conseil Municipal d'Anglards de Salers ont remis aux mamans de 2021 et 2022 le traditionnel bouquet de la fête des mères.

ÉTAT CIVIL DEPUIS DÉBUT 2023

NAISSANCES

- Soline CHANUT, le 11/06/2023
- Lily CHAMBRE THIÉBAUT, le 15/06/2023
- Maud DAUZET, le 09/09/2023
- Rachel GUFFROY, le 15/09/2023
- Jules BAUDUIN, le 06/10/2023
- Néo HERRMANN, le 16/10/2023
- Noa LEGRAND, le 25/11/2023
- Lesly CLAVIERE, le 07/12/2023
- Joy DULUD, le 29/12/2023
- Aynoa PESTEIL, le 11/02/2024

MARIAGES

- Caroline CAPOSSELA & Virgile JONARD, le 29/07/2023

DÉCÈS

- Monsieur Robert DAMON, le 10/01/2023
- Monsieur Jacky FOSSÉ VANOSBEECK, le 25/01/2023
- Monsieur Christian DEZEURE, le 09/02/2023
- Madame Jacqueline DEZEURE - née BAPTISTE, le 21/03/2023
- Madame Marthe MARTIN - née CHANUT, le 18/04/2023
- Monsieur Roger RIGAUDIERE, le 05/2023

- Madame Odette CHANCEL - née LONJON, 10/2023
- Madame Micheline GAUTHIER, 11/2023
- Monsieur Julien BARGUENO, le 18/01/2024
- Monsieur Armand CHABRIER, le 03/02/2024
- Monsieur Jacques BOULIN, le 02/02/2024
- Monsieur Robert VEYSSIERE, le 08/02/2024
- Monsieur Patrick CONOT, le 18/02/2024
- Abbé Guy MAURY, le 13/03/2024
- Madame Georgette CALVAGNAC - née LAFONT, le 13/04/2024
- Monsieur Guillaume MAGNE, le 15/04/2024
- Monsieur Lucien RABOISSON, le 05/2024
- Monsieur Michel RAOUX, le 16/05/2024
- Monsieur Guy MOUNEYRAT, le 25/05/2024
- Monsieur Marcel TREMEE, le 29/05/2024

CONSULTATION CONSULTATION CONSULTATION CONSULTATION CONSULTATION CONSULTATION CONSULTATION

PLANIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (10 mars 2023) prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire.

Dans ce cadre, l'État demande aux collectivités de travailler sur l'élaboration d'un zonage communal pour la planification des énergies.

En un premier temps, le Conseil Municipal d'Anglards de Salers a considéré de manière unanime que seuls les panneaux photovoltaïques en toiture pouvaient être acceptés sous condition que l'Architecte des Bâtiments de France donne son autorisation dans les périmètres historiques.

Il a donc été décidé de vous demander votre avis sur la définition des énergies possibles (panneaux photovoltaïques, éoliennes, réseau de chaleur etc...) **et sur des zones communales prioritaires qui doivent être localisées.** Vous pouvez nous écrire et/ou nous rencontrer en prenant rendez-vous à la mairie.

Ensuite début septembre une synthèse sera faite et transmise à Monsieur le Préfet.

Nous vous remercions pour votre participation

NOUVEAUTÉ

ANGLARDS DE SALERS : VILLAGE D'AVENIR

Anoncé par la Première ministre le 15 juin 2023, dans le cadre du plan France ruralités, Villages d'Avenir vise à accompagner tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune : projet de service nouveau et de proximité, réhabilitation/valorisation de bâtiment structurant, réaménagement du centre bourg ou d'une place de village, projet culturel et touristique, nouvelle vision globale de la sécurité routière au sein du village, développement d'un commerce ou point multi-services... À la suite d'un appel à candidatures, et après une phase de sélection, madame Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, a annoncé le **jeudi 21 décembre les 2458 communes lauréates au plan national.**

Dans le Cantal, 63 communes sont lauréates et bénéficieront d'un accompagnement dans leurs projets d'aménagements, avec notamment l'appui des services de l'État et de deux chefs de projets spécifiques.

Anglards de Salers est un des villages sélectionnés. Suite à l'annonce des lauréats, les chefs de projet se réuniront

avec les maires afin de définir une **feuille de route locale** (nombre de projets accompagnés, rétroplanning de travail) et identifier les **étapes suivantes en terme d'accompagnement** (finition du projet, mise en conformité avec les réglementations, accompagnement autour de table financière, identification de la maîtrise d'ouvrage et procédure de sélection d'une maîtrise d'œuvre). L'accompagnement mobilisé visera à inscrire le déploiement du projet dans le respect du développement durable. Dès que la définition du projet sera connue, elle sera portée à la connaissance de tous les habitants.



LES TRAVAUX COMMUNAUX

TRAVAUX ACCOMPLIS DEPUIS FIN 2022

VOIRIE

- Finition des travaux **entre Serre et Sarrette.**
- Finition des travaux dans le **village de Joncoux.**
- Travaux dans le **village de Voleyrac**, finition à prévoir.
- **Accotement de la Route des Montagnes** entre Anglards et Menterolles.
- **Rebouchage de nids de poule** sur l'ensemble de la commune par le syndicat de voirie de Mauriac.

CENTRE DE LOISIRS

- **Divers travaux au centre de loisirs ont été réalisés.** Le vieux bâtiment divisé en deux zones indépendantes ne communiquaient pas entre elles, maintenant ces deux zones sont reliées. La mise aux normes des installations électriques et sanitaires et l'isolation des combles ont été effectuées.

Pour rappel : le centre de loisirs est à la disposition de la Communauté de Communes du Pays de Salers.



LES TRAVAUX COMMUNAUX

TRAVAUX ACCOMPLIS DEPUIS FIN 2022

ÉCOLE ET CANTINE

- Mise en place d'un **accueil périscolaire gratuit** les mercredis de 7h30 à 12h.
- En 2023 49 enfants étaient accueillis quotidiennement dans la cantine scolaire d'Anglards. **En 2024, ce nombre est passé à 53 enfants par jour.**
- En juin 2023, pour le 5^e année consécutive, **la cantine scolaire est récompensée du label 1 Ecocert.**



Pour rappel, **le label Ecocert en cuisine** créé en 2013 est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective bio. Il est divisé en 3 niveaux et évalué sur 4 grandes catégories produits bio, locaux, sains et durables. Il impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement, à la gestion environnementale de la cantine, à une transparence des prestations et du niveau de labellisation. Il s'agit d'une démarche globale et cohérente du restaurant jusqu'à l'assiette. Pour ce faire, Elisabeth et Noëlle bénéficient tout au long de l'année de formations visant à améliorer leurs pratiques et renforcer leurs compétences.

AUTRES TRAVAUX

- Restauration de **l'intérieur de l'église d'Espinassolles** et d'assainissement extérieur.
- **Mise aux normes de l'adressage**, avec la dénomination des voies et le numérotage de chacune des maisons.
- **Mise en conformité** de l'administration avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Mise en service d'une nouvelle adresse mail pour la Mairie : **mairie@anglards-de-salers.fr**
- **Le City Parc a été entièrement rénové.** Vous y trouverez maintenant un terrain tout neuf, où vous pouvez jouer au tennis et basket-ball, libre à tous.
- **Mise en place de la fibre** sur une partie de la commune.
- **Réduction de consommation** de l'éclairage publique.
- **Élagage** sur toutes les routes de la commune par le service communal.
- **Mise en place d'une plaque commémorative** du 19 mars 1962 pour les anciens combattants de la guerre d'Algérie.



LES TRAVAUX COMMUNAUX

TRAVAUX EN COURS ET PRÉVUS



- Les grands travaux à **l'église d'Anglards** sont en cours.
- Construction du **nouveau centre d'incendie** (voir l'article page 3).
- **Le nouveau site web de la commune** est en voie d'achèvement.
- **Participation au programme ERRE**

Pour lutter contre les violences et les inégalités en milieu rural, l'association des maires ruraux de France (AMRF) a répondu à un appel à manifestation

d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes et de la lutte contre les féminicides et pour la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement de toutes les violences.

Avec sa nouvelle action « Élu Rural Relais de l'Égalité » (ERRE), l'association continue la trajectoire inaugurée lors du Congrès « La Femme, La République, La Commune ». ERRE a vocation à s'appliquer à toute situation



INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

de discrimination rencontrée sur une commune rurale : raciale, LGBTQI+, situation de handicap...

Les élus sont formés à accueillir la parole des victimes et à les orienter vers des structures d'accueil les plus adaptées.

Mme Françoise FOURNIVAL a été désignée référente pour la commune d'Anglards dans ce programme. Par ailleurs elle est référente départementale de ce programme.

- **Transformation de l'ancienne boulangerie et son logement, en deux logements locatifs.**

La Commune d'Anglards a repris par l'intermédiaire de l'E.P.F. (Établissement Public Foncier) Auvergne, ce logement au centre du Bourg qui abritait il y a quelques décennies une boulangerie.

Elle le met à la disposition de la Communauté de Communes du Pays de Salers via une convention pour réaliser l'opération «Les clefs du Cantal» qui est destinée à héberger des porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer sur le secteur.

Cette opération permettra d'héberger au moins provisoirement des entrepreneurs et leur famille afin que ce point ne soit pas un frein à leur arrivée et à leur installation.

Mais ils pourraient être également une solution de repli dans l'accompagnement de l'action ERRE pour servir d'hébergement en urgence et mise à l'abri avec les enfants.



CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

CONTEXTE

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Anglards de Salers couvre en 1er appel trois communes, Anglards de Salers, ST Vincent de Salers et 2 lieux dits de la commune de Moussages, soit une population municipale à défendre de 819 personnes.

Sa proximité avec le CIS Mauriac, 8,8 km précisément, lui permet de renforcer si besoin la couverture en 2ème appel de 5 communes (Mauriac, Chalvignac, Meallet, Salins, Le Vigeon) concernant une population municipale de 5156 personnes supplémentaires.

L'activité opérationnelle du CIS Anglards a progressé de 72 % entre 2014 et 2019 (57 sorties de secours à 98).

L'effectif du centre est constitué de 15 SP (12 mini - 16 maxi), 11 équipiers, 2 chefs d'équipe, et 2 chefs d'agrès tout engin afin d'exercer les missions :

- SUAP au moyen du VSAV (ambulance) et du PMA, (Poste Médical Avancé)
- L'INC avec le CCRL (Camion-Citerne Rural Leger) et la MPR (Moto Pompe Remorquable),
- Les opérations diverses avec la VLTT (Véhicule Leger Tout Terrain)



Extrait du plan cadastral

SITUATION ACTUELLE

L'ensemble immobilier composant l'actuel centre de secours d'Anglards de Salers est constitué d'une construction datant de 1985 qui abritait les remises véhicules d'intervention.

Ce premier bâtiment a été complété en 2002 par la construction d'une salle de réunion, d'un bureau d'alerte et d'un bloc sanitaire en R-1 des remises. L'ensemble est situé centre du bourg à côté de la mairie.

Après une analyse de structure réalisée par le BET CPR en août 2021 celui-ci a émis un avis défavorable au vu des désordres et du sous dimensionnement des fondations, à toute modification de la structure porteuse (surélévation ou extension) sauf à l'abord de celle-ci.

Une estimation de la réhabilitation du CIS s'élève à environ le même montant qu'une construction neuve du CIS.

CONSTRUCTION NEUVE

À la suite d'une réunion en Mairie d'Anglards de Salers en octobre 2021 il est envisagé un projet de reconstruction du CIS. Une construction serait proposée avec l'acquisition d'un terrain par la commune dont elle réserve une partie à cet effet et dont la propriété sera transférée au SDIS à l'issue des travaux. Le terrain est situé sur la route de Mauriac avec une sortie sur la D122.

La construction du nouveau centre sera principalement financée par le département, avec une participation de la commune. La commune récupérera l'ancien bâtiment affecté au SDIS pour son usage personnel.

Ce projet a été suivi sur le plan départemental par Guillaume Magne à qui nous rendons un hommage particulier.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ÉTÉ 2024

JUIN

1 et 2 juin : « Rendez-vous aux jardins » au Château de la Trémolière. Entrée libre. Ouverture exceptionnelle 10h-12h30 et 14h-19h.

2 juin : Performance contée de Constance DEDIEU-GRASSET au château de la Trémolière

Juin : Tour des bornes photos anciennes du bourg avec les enfants de l'école par l'association « La Musique des Mots »

22 juin :

• Vernissage de l'exposition Delphine GIGOUX-MARTIN

• Lectures à haute voix dans la cour du château, par l'association « La Musique des Mots »

• Fête de l'école, par l'APE Anglards de Salers

• Fête de la bière, par l'association Vivre à Anglards

28 juin : Vernissage de l'exposition des peintres du dimanche au château de la Trémolière

29 et 30 juin : Fête patronale par le Comité des fêtes

JUILLET

6 juillet : Fête par l'association Vivre à Anglards

10 juillet : Passage du Tour de France

14 juillet :

• Vente des produits régionaux, par l'association « Découverte, Chemins et Patrimoine »

• Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice et Bal, par « L'Amicale des Sapeurs-Pompiers »

17 juillet : Visite nocturne « à la chandelle » du Château de la Trémolière

23 juillet : Performance contée de Constance DEDIEU-GRASSET au château de la Trémolière

Juillet : Lectures autour d'un feu de camps, par l'association « La Musique des Mots »

23 et 30 juillet : Cabaret équestre aux Écuries du Pont d'Auze

26 et 27 juillet : Nuits radiuses au Château de la Trémolière, par le Comité des fêtes

AOÛT

6 et 13 août : Cabaret équestre aux Écuries du Pont d'Auze

7 août : Visite nocturne « à la chandelle » du Château de la Trémolière

16 août : Concours agricole de la race laitière

18 août : Vide grenier et fête, par l'association Vivre à Anglards

Août : Fête à la Béliche avec animation musicale, par l'association « La Musique des Mots »

Août : Vente des produits régionaux, par l'association « Découverte, Chemins et Patrimoine »

SEPTEMBRE

Septembre : Rentrée des classes avec dictée, par l'association « La Musique des Mots »

21 septembre : Comice agricole de la race Salers

21 et 22 septembre : Participation aux Journées Européennes du Patrimoine au château de la Trémolière. Ouverture exceptionnelle 10h-12h30 et 14h-18h.

LES EXPOS D'ÉTÉ DU CHÂTEAU DE LA TRÉMOLIÈRE

EXPOSITION DE L'ARTISTE OLIVIER MASMONTEIL

À l'intérieur du château de la Trémolière, classé Monument Historique, sont exposées des tapisseries d'Aubusson, des verdure du 16^{ème} siècle. Ce joyau nommé « **le Bestiaire Fantastique** » unique au monde, est aussi classé Monument Historique.

Autour, un jardin médiéval d'inspiration contemporaine a été créé par Eric OSSART et Arnaud MAURIÈRE, « **le Verger de Déduit** ». Ce jardin a été labélisé « Jardin Remarquable » par le Ministère de la Culture, dès sa création.

Grâce à un **partenariat avec la galerie d'art Claire GASTAUD** de Clermont-Ferrand, chaque année, un artiste contemporain expose à côté du « Bestiaire Fantastique » et du « Verger de Déduit ». L'objectif est de confronter le 16^{ème} et le 21^{ème} siècle.

Le Ministère de la Culture (DRAC Auvergne), le Conseil Régional AURA, le Conseil Départemental du Cantal et la Communauté de communes du Pays de Salers sont tous précieux pour leurs soutiens à créer cet événement culturel.

En 2023 le château a accueilli l'artiste Olivier MASMONTEIL. Né en 1973, il entre en 1996 aux Beaux-Arts de Bordeaux puis aux Beaux-Arts de Brive-la-Gaillarde. Il part ensuite en Allemagne se former au Spinnerei à Leipzig où il participera notamment à l'exposition à la Galerie Michael Schultz à Berlin. Il a participé à de nombreuses expositions et ses œuvres sont présentes dans d'importantes collections. Il vit et travaille à Paris.

Son exposition « **La forêt, le peintre et la tapisserie** » a été inspirée par l'esprit du château de la Trémolière, notamment par la célèbre série de tapisseries retrouvées dans le grenier du bâtiment. En effet, Olivier MASMONTEIL envisage chacune de ses œuvres comme une réponse aux tapisseries qui habitent le château.

Des figures humaines et des animaux (comme le léopard qui symbolise la luxure ; le lion l'orgueil ou encore la louve l'avarice) peuplent ces tapisseries desquelles se dégagent une atmosphère floue à l'image d'un **paysage de contes fantastiques**.

Élément autrefois perçu comme décor des compositions artistiques et comme exercice d'apprentissage, le paysage est pour Olivier MASMONTEIL à considérer comme central dans ses œuvres. En réalisant ses œuvres en série et en instaurant un dialogue entre ces « **moments de peinture** », l'artiste tente d'en épuiser le sujet et crée un effet de mouvement. Dans ses œuvres, les lignes horizontales semblent fuir et se prolonger au-delà de la toile, pouvant rappeler des images extraites – brouillées, étirées – d'un plan cinématographique panoramique qui donnerait à voir le paysage comme lieu de l'action. Les paysages, qu'ils soient réellement traversés ou fantasmés par l'artiste lors de lectures, sont chers pour l'artiste : « **Je suis fasciné par le récit de la Divine Comédie de Dante et notamment par l'histoire de cet homme qui se réveille au milieu d'un bois sombre et qui, pour atteindre le paradis, doit relever des défis et traverser les cercles de l'enfer** », explique Olivier MASMONTEIL. L'artiste instaure un rapport physique entre l'œuvre et le spectateur, l'invitant à comprendre – au sens latin du terme – la Nature, environnement familier au peintre. Les œuvres verticales convoquent quant à elles davantage une notion d'immobilité, celle de la photographie.

Les peintures d'Olivier MASMONTEIL jouent de subtiles transparences, de luminosités évanescentes et d'accents chromatiques discrets, renforçant la dimension mystérieuse des images et intrigant le spectateur.



CHÂTEAU DE LA TREMOLIERE 2024

Ouverture du 15 mai au 30 septembre

En mai : tous les jours de 14h à 18h

En juin : tous les jours de 14h à 19h

En juillet et août : tous les jours de 10h30 à 12h30 (sauf le lundi matin) et de 14h à 19h.

En septembre : tous les jours de 14h à 18h.

TARIFS

7€ adultes.

3€ juniors (jusqu'à 15 ans)

5€ groupes (10 visiteurs)

Gratuit jusqu'à 8 ans

- Expo d'été 2024 (14^{ème} année)

Du 22 juin au 30 septembre : Delphine GIGOUX-MARTIN

- Exposition des peintres du dimanche (35^{ème} édition)

Du 28 juin au 30 septembre : Peintres amateurs

VISITES GUIDÉES

Sur réservation au 04 71 40 05 72.

Supplément entrée 2€ par personne.

Nombre de participants limité.

En juillet : 4, 11, 18 et 25 juillet

En août : 1, 8 et 15 août et une visite guidée dédiée aux enfants le 13 août

En septembre : 22 septembre



COMITÉ DES FÊTES



Le comité des fêtes d'Anglards de Salers a tenu son assemblée générale le vendredi 23 décembre 2023 à la salle des fêtes d'Anglards.

Au cours de cette assemblée le bilan moral et financier a été présenté et accepté à l'unanimité. De nombreux sujets ont été abordés afin de connaître les idées de chacun. **Lors de cette assemblée le président monsieur Bernard VEYSIERRE ainsi que son vice-président monsieur Georges AUBERTY ont décidé de tirer leur révérence au bout de 22 années de bons et loyaux services.**

Le comité des fêtes ne les remerciera jamais assez pour leurs investissements et leurs disponibilités au sein de l'association.

Il reste néanmoins des piliers et des exemples du bénévolat anglardier avec les nombreuses causes et associations dans lesquelles ils sont engagés.

Un nouveau bureau a donc vu le jour avec pour président monsieur Jérôme RABOISSON et vice-président monsieur Valentin RABOISSON épaulé d'un nouveau bureau.



Le comité des fêtes se félicite du **nombre de bénévoles** restant au service de l'association et tient à saluer la jeunesse qui a rejoint le comité.

Coté programme, nous vous attendons nombreux à nos différentes manifestations dont la première a eu lieu le 17 février pour notre **bal Winter Kitch** (bal intergénération) à la salle des fêtes.

Le 29 et 30 juin 2024 pour notre **fête patronale** avec une belle programmation.

Le 26 et 27 juillet pour les **nuits radieuses**.

Toute personne intéressée à rejoindre le comité des fêtes est la bienvenue.

L'équipe vous remercie d'avance pour votre présence et souhaite vous faire passer de très bons moments dans notre magnifique village.

PLUSIEURS MANIFESTATIONS...

Au Château de La Trémolière

- Le 17 juin 2023 : Spectacle à déguster « **Goûtons voir** »
- Le 2 et 3 juin 2023 : 20^e édition du **Rendez-vous aux jardins**
- Du 24 juin au 1 octobre 2023 : 13^e édition des **expos d'été** du château de la Trémolière, avec Olivier MASMONTEIL (voir l'article p.6)
- Du 3 juillet au 15 septembre 2023 : 34^e édition de l'exposition des **Peintres du Dimanche** dans le fournil du château de la Trémolière.
- Le 19, 26 juillet et le 9, 16 août 2023 : **Visite à la lanterne** du château de la Trémolière
- Le 10 août 2023 : **Musique en Pays de Salers** avec le Gaya Quartet

De l'association La Musique des Mots

- Le 25 février 2023 : Lectures à haute voix sur le thème « **La résistance dans le Cantal et en Auvergne** »
- Le 17 mars 2023 : Conférence et lectures à haute voix dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme, sur **Colette**
- Le 23 avril 2023 : Participation à la manifestation « **Vous avez dit Moussages ?** » avec lectures à haute voix sur le thème « L'Art »
- Le 29 avril 2023 : **Lectures à haute voix** sur le thème « Le Bonheur »
- Le 24 juin 2023 : Participation à l'événement national de « **Mots dits, mots lus** » avec lectures et musique

- Le 19 août 2023 : Lectures à haute voix et musique au château de Longevergne sur les thèmes « **La vie de château, la musique des ménestrels et les pierres** »
- Le 4 novembre 2023 : Présentation et lectures à haute voix au gîte du Pont d'Auze sur le thème « **Cuisine et gourmandise** ».



RETOURS SUR 2023 (SUITE)



PLUSIEURS MANIFESTATIONS...

De l'association Vivre à Anglards

- Le 13 mai 2023 : **Soirée mange debout**
- Le 17 juin 2023 : **Fête de la bière**
- Le 13 août 2023 : **Vide greniers, jeux intervillages et bal mousse**

De l'association Découverte, Chemins et Patrimoine

- Le 2 avril, le 14 juillet, le 20 août et le 19 novembre 2023 :
Vente des produits régionaux

Et ensuite

- Le 7 mai et le 11 novembre 2023 : **commémoration du 8 mai 1945** respectivement du 11 novembre 1918
- 11 mars 2023 : **Super Quine** par l'APE d'Anglards de Salers
- Le 3 juin 2023 : **Spectacle de danse** par l'association Angl'art Story
- Le 24-25 juin 2023 : **Fête patronale**, organisé par le comité des fêtes
- Le 14 juillet 2023 : **Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal**, organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- Le 25 juillet et le 1^{er}, 8 et 15 août 2023 : **Cabaret équestre** aux écuries du Pont d'Auze sur le thème des Femmes
- Le 15 septembre 2023 : **Cirque Magic**
- Le 16 septembre 2023 : **Soirée Moules Frites** par le Club de Foot
- Le 2 novembre 2023 : **Bénédition de la Croix de Chapsières**
- Le 26 novembre 2023 : **Marché de Noël** par l'APE d'Anglards de Salers



Spectacle de danse



Bénédition de la Croix de Chapsières



Super Quine

